



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l' eau potable (RPQS)

Comité territorial de Valence sur
Baïse

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

Présentation du territoire.....	3
Territoire	3
Estimation de la population desservie (indicateur D101.1).....	4
Patrimoine du service.....	5
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre	7
Indicateurs de performance	8
Qualité de l'eau	8
Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1).....	8
Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)	10
Performances du réseau	11
Rendement du réseau (indicateur P104.3)	11
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3)	11
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2).....	12
Opérations et investissements	13
Principaux renouvellements et opérations réalisés	13
La Tarification	14
Fixation des tarifs en vigueur	14
La facture d'eau 120 m ³	14
Prix de l'eau	14



Présentation du territoire

Territoire

Depuis le 1er janvier 2017, l'ex-SIAEP de Valence sur Baïse a été dissous et a transféré la compétence eau au syndicat mixte TRIGONE.

TRIGONE a ainsi en charge la production et la distribution d'eau potable sur ce secteur qui regroupe 13 communes du GERS : AYGUETINTE, BEAUCAIRE, BEZOLLES, BONAS, JUSTIAN, LAGARDERE, LARROQUE-SAINT-SERNIN, MANSENCOME, MOUREDE, ROQUES, ROZES, SAINT-PAUL-DE-BAISE et VALENCE-SUR-BAISE.

Le service est entièrement assuré en régie.



Figure 1 : Communes du secteur de Valence-sur-Baïse

Estimation de la population desservie (indicateur D101.1)

En 2024, le territoire compte 1811 abonnés dont plus de 43% sur la commune de Valence-sur-Baïse.

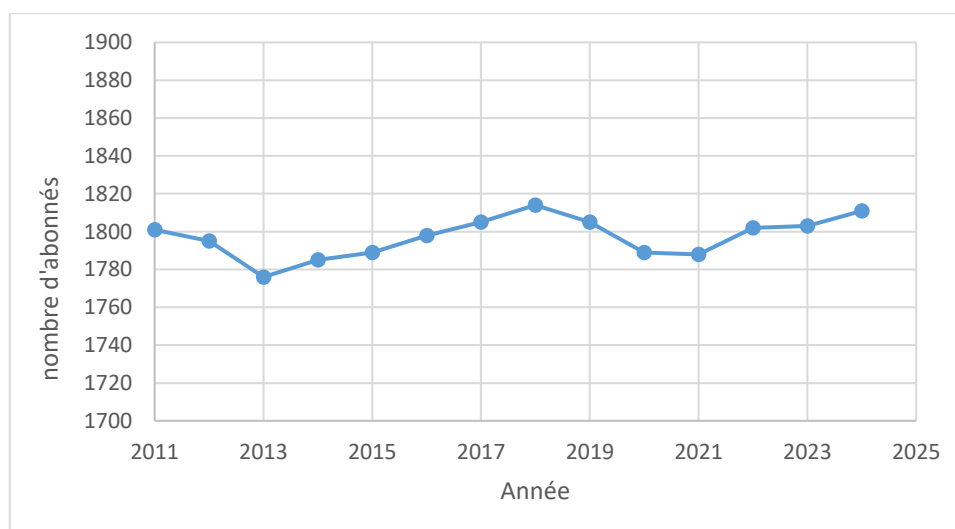
Répartition des abonnés par commune

Commune	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Variation en % sur la période 2023-2024
AYGUETINTE	104	103	- 1
BEAUCAIRE	186	183	- 1,6
BEZOLLES	106	106	0
BONAS	92	93	1,1
JUSTIAN	61	61	0
LAGARDERE	43	43	0
LARROQUE SAINT SERVIN	121	121	0
MANSENCOME	36	36	0
MOUREDE	46	45	- 2,2
ROQUES	92	90	- 2,2
ROZES	74	74	0
SAINT PAUL DE BAÏSE	75	76	1,3
SAINT PUY	1	1	0
VALENCE SUR BAÏSE	764	777	1,7
VIC-FEZENSAC	2	2	0
Total	1803	1811	0,4

A partir du ratio établi en 2022, recensant 2 621 habitants pour 1 802 abonnés, soit 1,45 habitants/abonné, la population desservie est estimée, en 2024, à 2634 habitants.

Le nombre d'abonnés reste relativement stable depuis plusieurs années.

Evolution du nombre d'abonnés du territoire depuis 2011



Patrimoine du service

Les abonnés sont alimentés par l'usine de Pléhaut (Saint-Jean-Poutge).

L'eau traitée depuis le prélèvement en Baïse et le forage Hagidet est refoulée jusqu'au nouveau réservoir de BROQUENS qui dessert gravitairement les réservoirs de tête du secteur (BONAS, LADOUCH/COUROT, PARDAILHAN, 15 VENTS) qui alimentent eux-mêmes trois réservoirs secondaires.

Une partie de la commune de Larroque Saint-Sernin est alimentée via un achat d'eau au SERF voisin (Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance).

<i>Production</i>	
Usine de Pléhaut	Capacité : 9000 m ³ /j Volume de stockage total = 1 100 m ³
<i>Stockage et transfert</i>	
Réservoirs	Cuve haute réservoir BROQUENS (950 m ³) 5 réservoirs semi-enterrés 3 réservoirs sur tour Volume de stockage total = 2680 m ³
Stations de pompage	1 reprise utilisée uniquement en période de pointe (Bonas)
<i>Distribution</i>	
Longueur de réseau	332.99 km
<i>Dont distribution</i>	261.61 km
<i>Dont branchements</i>	71.38 km
Nombre de compteurs	1 887 compteurs

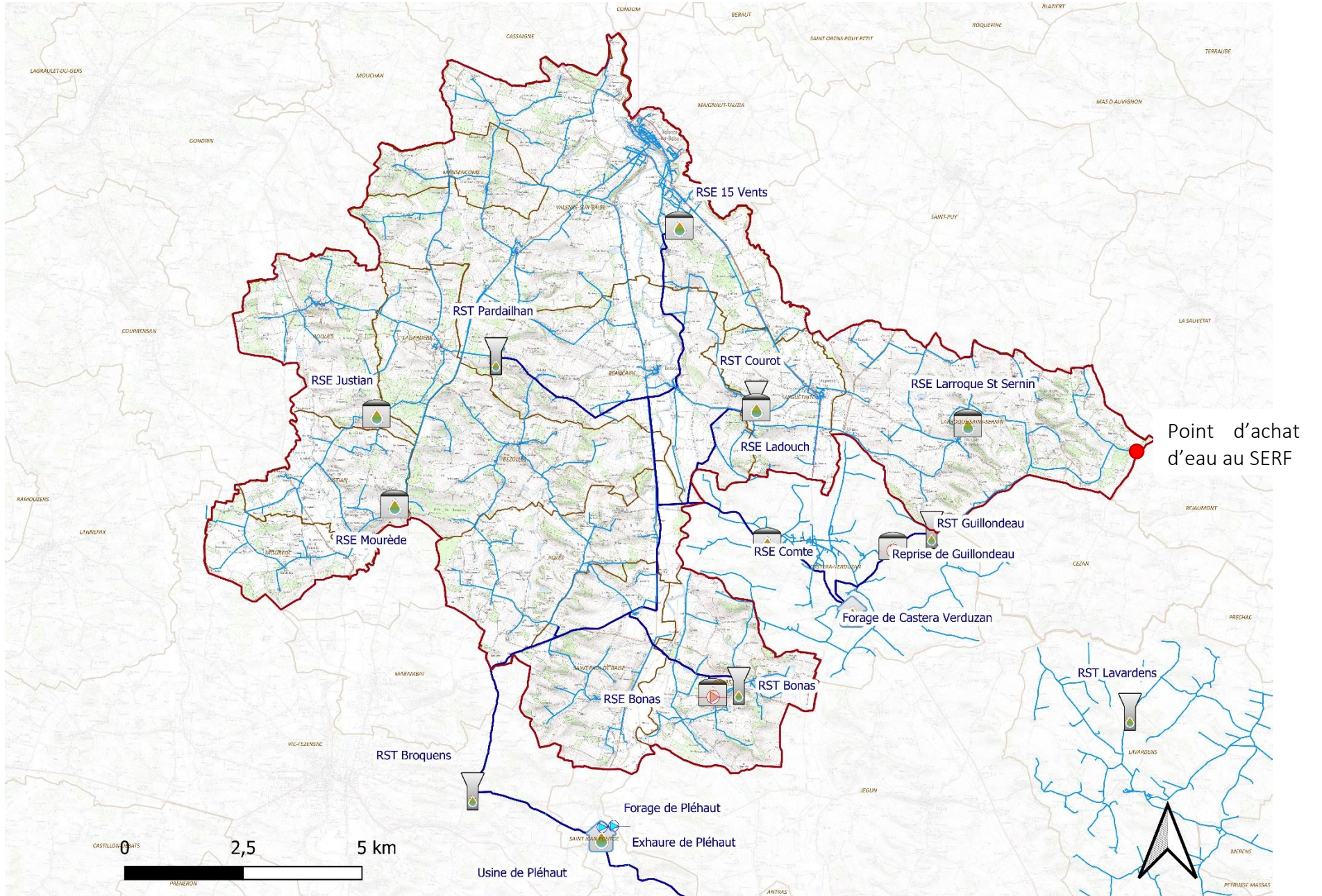
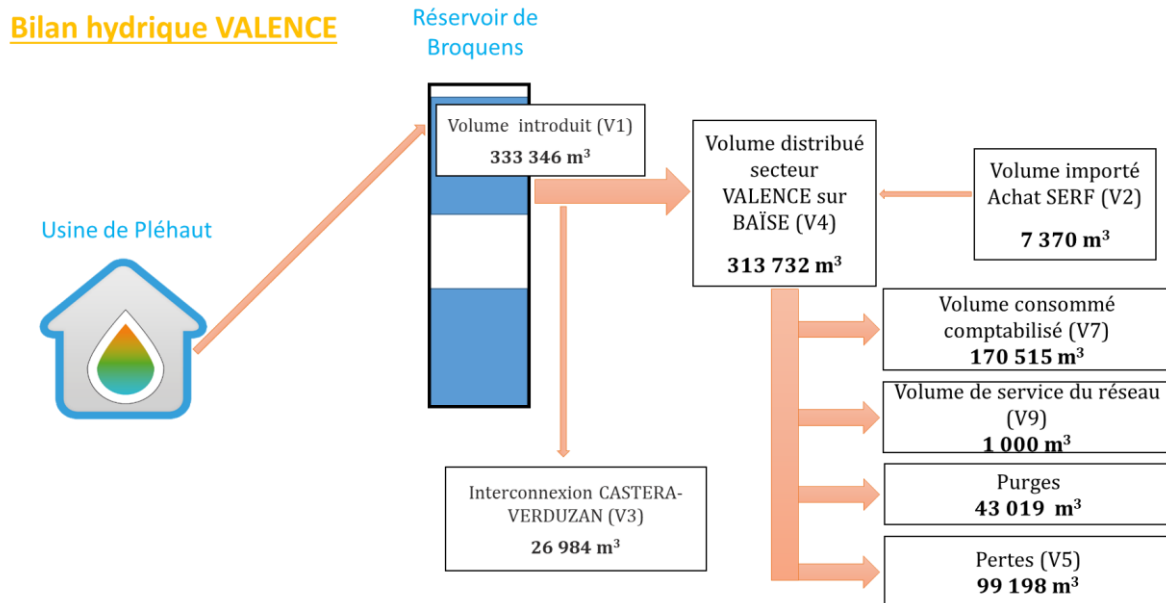


Figure 2 : Réseau du Secteur de Valence-sur-Baise

Bilan des volumes d'eau mis en œuvre

Le schéma ci-dessous indique le bilan hydrique sur le territoire :

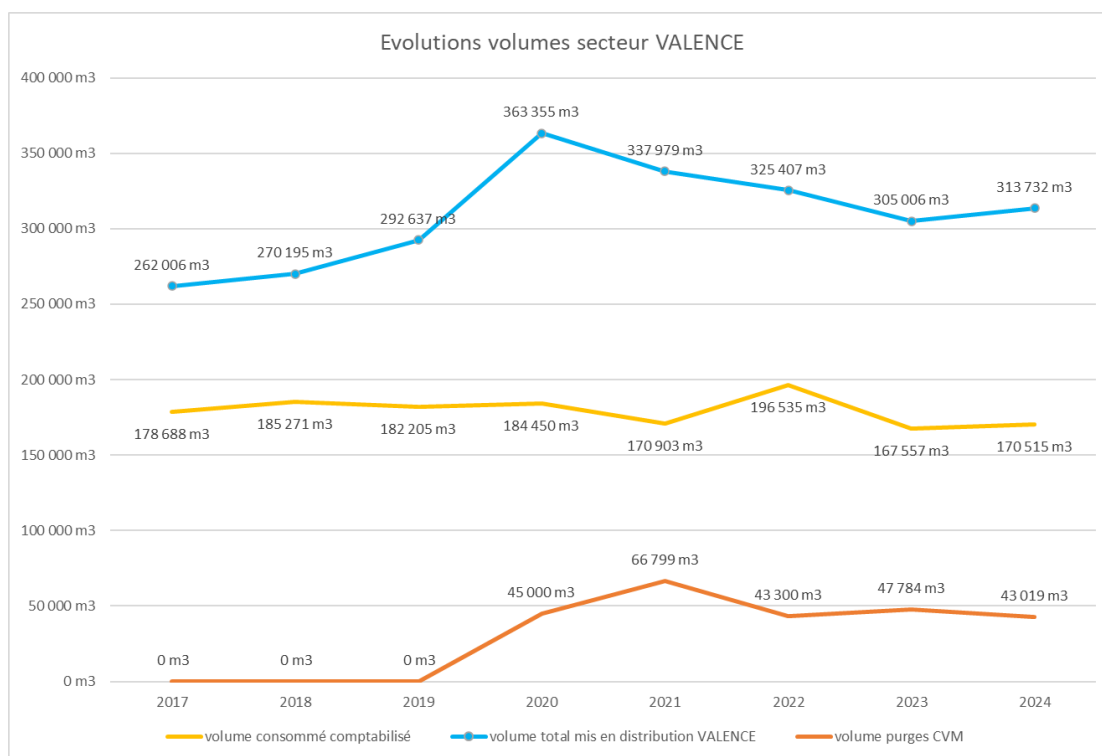


En complément de l'eau produite par la station de Pléhaut, Trigone achète de l'eau au Syndicat des eaux de Fleurance pour alimenter une quarantaine d'abonnés situés sur les hauteurs de la commune de Larroque Saint Sernin.

Le volume « besoins de service du réseau » est la quantité d'eau utilisée pour réaliser de nombreuses tâches d'exploitation du réseau de distribution : purges de réseau après réparation/correctif qualité, nettoyage des réservoirs, essais de poteaux incendie, tests d'étanchéité...

Le volume des pertes correspond à la différence entre le volume mis en distribution et la somme des volumes consommés (comptabilisés ou estimés) sur des opérations identifiées.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des différents volumes depuis 2017 :



Indicateurs de performance

La réglementation définit des indicateurs de performance qui permettent de comparer l'efficacité des services entre eux et de voir l'évolution d'une année sur l'autre.

Ces indicateurs concernent la qualité de l'eau traitée, les performances du réseau, les abonnés desservis, le prix de l'eau et la gestion financière du service.

Qualité de l'eau


Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence régionale de la santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.


Analyses	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de Non-conformité	P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de Non-conformité	P101.2
Eau brute (PLEHAUT)	3	0	100 %	12	0	100 %
Eau traitée (PLEHAUT)	4	0	100 %	12	0	100 %

Réseau de distribution	14	0	100 %	16	0	100 %
GLOBAL	21	0	100 %	40	0	100 %

Pour information, les conclusions sanitaires de l'ARS, accompagnant ces résultats sont données ci-après :



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : VALENCE SUR BAISE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white; background-color: #0070C0; padding: 10px; display: inline-block;">A</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">A : Eau de bonne qualité <li style="background-color: #92D050; color: white; padding: 2px;">B : Eau de qualité convenable <li style="background-color: #FFD700; color: black; padding: 2px;">C : Eau de qualité insuffisante <li style="background-color: #FF4500; color: white; padding: 2px;">D : Eau de mauvaise qualité <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">Indicateur 2023 : A</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ST JEAN POUTGE "PLEHAUT", RIV BAÏSE PLEHAUT. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2521 personnes sur 13 communes (AYGUETINTE, BEAUCAIRE, BEZOLLES, BONAS, JUSTIAN, LAGARDERE, LARROQUE-SAINT-SERNIN, MANSENICOME, MOUREDE, ROQUES, ROZES, SAINT-PAUL-DE-BAISE, VALENCE-SUR-BAISE). Le responsable des installations est : « TRIGONE EAU ».


Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TRIGONE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 8,55 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 298 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,35 NFU	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,105 mg/L Valeur maxi : 0,21 mg/L	


Quelques conseils

ABSENCE




Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE




Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ




Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/05/2025
UDI 032000225

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.

ARS Occitanie - Délégation départementale du Gers - Cité Administrative - 1bis Place de l'Ancien Foirail - 32020 AUCH Cedex 9
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

05 62 61 55 80

ars-oc-dd32-pgas@ars.sante.fr

RPQS 2024 – Valence sur Baïse

p 9 / 14

Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc....). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Suivi et application de l'arrêté préfectoral

L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** pour la station de Pléhaut.

Performances du réseau

Rendement du réseau (indicateur P104.3)

Le rendement primaire du réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé (volume vendu aux abonnés + volume de service) et le volume d'eau traité et distribué.

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{vol. consommé} + \text{vol. service} + \text{vol. exporté}}{\text{volume total importé}} * 100$$
$$= 70,9 \%$$

Ce rendement est conforme aux exigences de la loi Grenelle 2 qui définit un seuil de rendement minimum calculé pour chaque collectivité en fonction de la consommation et de la ressource utilisée.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes traités qui ne font pas l'objet d'un comptage et ne sont donc pas facturés.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume total distribué} - \text{Volume vendu}}{365 * \text{linéaire de réseau}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,5 m³/j/km**.

Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{pertes (V5)}}{365 * \text{linéaire de réseau}}$$

L'indice linéaire de pertes est de **1,04 m³/j/km**, ce qui est considéré comme bon d'après les valeurs guides de l'Agence de l'eau en milieu rural indiquées dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de réseau	Rural	Semi urbain	Urbain	
Indice de consommation (m ³ /j/km)	0 à 10	10 à 30	> à 30	
Indice linéaire de perte (Agence de l'Eau)	Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
	Acceptable	1,5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
	Moyen	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
	Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2)

Le barème utilisé pour évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est indiqué dans le tableau suivant. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15/15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages, stations, réservoirs) et des dispositifs de mesures	oui	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (35/35 points)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	10 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (par tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	5 points
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100%	5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	100%	15 points
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (65/75 points)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10 points
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui	10 points
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui	10 points
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10 points
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui	10 points
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui	5 points
	TOTAL		> 120 points



Opérations et investissements

Principaux renouvellements et opérations réalisés

Travaux Neufs sur le réseau :

- Dévoiement de 630 ml de canalisation et de 5 branchements sur la commune de Valence-sur-Baïse, Bourg d'Ampeils,
- Renouvellement de 95 ml de canalisation et de 3 branchements sur la commune de Valence-sur-Baïse, Rue Voltaire,
- Renouvellement de 3 510 ml de canalisations et de 8 branchements sur la commune de Mourède, lieu-dit « Bordeneuve », « Jouéou », « Bantan », « Pourquet » ...

Travaux sur les Réservoirs :

- Réhabilitation complète (génie civil intérieur et extérieur, électronique et hydraulique) du réservoir sur tour de Pardailhan, commune de Beaucaire,
- Mise en place d'un stabilisateur à commande hydraulique dans le réservoir de Ladouch, commune d'Ayguetinte, afin de le faire marnier,
- Lavage annuel des réservoirs, par une entreprise extérieure, en janvier et avril.

Travaux de branchements/renouvellement des compteurs abonnés :

- 1 nouveau compteur a été posé,
- 137 compteurs abonnés ont été renouvelés dans le cadre du programme de renouvellement programmé de compteurs.

Autres

- 19 Interventions de réparation suite à une casse par un Tiers,
- 14 Interventions de réparation sur fuite de canalisation,
- 7 Interventions de réparation sur fuite branchement,
- 126 Interventions clientèles (techniques + administratives),
- 18 dossiers d'urbanismes reçus dont 11 Certificats d'Urbanisme, 5 Permis de Construire, 2 Déclarations Préalables et 0 Permis d'Aménager,
- 84 DT-DICT conjointes, 82 DT, 84 DICT et 6 ATU ont été reçues pour des travaux sur ce territoire.



La Tarification

Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif de l'eau comprend une part pour la collectivité et une part de redevances et taxes de différents organismes publics.

La part qui revient à la collectivité est fixée par délibération et la redevance « Pollution domestique » est fixée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le tarif inclut une part fixe pour l'accès au service et une part variable proportionnelle au volume d'eau réellement consommé par l'abonné.

Les volumes consommés sont relevés annuellement au cours du 4^e trimestre. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La facture d'eau 120 m³

La facture d'eau 120m³ est la base de calcul définie par l'INSEE comme l'équivalent d'une année de consommation d'eau pour un ménage de 4 personnes. Au 01/01/2025, celle-ci se décompose comme suit :

Désignation	m ³	Prix	Montant €HT
Part de la collectivité			
Abonnement (part fixe/abonné/an)		103 €/an	103,00 €
Consommation (part variable/m ³ consommé)	120	1.60 €/m ³	192.00 €
Redevances et taxes			
Consommation eau potable (Agence de l'eau Adour Garonne)	120	0,32 €/m ³	38.40 €
Performance des réseaux AEP (Agence de l'eau Adour Garonne)	120	0.07€/m ³	8.4 €
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau Adour Garonne)	120	0.11€/m ³	13.2 €
Redevance pour restitution d'eau brute (RIVES & EAUX)	120	0.19€/m ³	22.80 €
TOTAL Hors TVA			377.80 €
TVA 5,5 %			20.8 €
TOTAL TTC			398.6 €

Prix de l'eau

Le prix de l'eau au m³ est calculé à partir de la facture 120m³.

Au 01/01/2025, le prix moyen de l'eau est de 3.32€ TTC/m³.